



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

OBJET : 44 - Acquisition d'un troupeau de chèvres «débroussailleuses» par la Ville de Besançon

Acquisition d'un troupeau de chèvres «débroussailleuses» par la Ville de Besançon

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

La gestion des espaces naturels ouverts des collines bisontines (pelouses sèches) constitue l'enjeu majeur en matière de biodiversité. Depuis dix ans (2007), des chèvres pâturent les pelouses des collines pour entretenir et restaurer 25 ha d'espaces naturels communaux.

M. MOUSTACHE, le propriétaire du cheptel, a fait connaître sa volonté de cesser son activité dès novembre 2017.

Ce troupeau forme aujourd'hui un ensemble particulièrement adapté à la gestion des pelouses sèches de Besançon. Plusieurs années d'élevage étant nécessaires pour obtenir un tel résultat, il constitue un outil précieux. Il est par ailleurs identifié et apprécié par la population.

A ce jour, aucun porteur de projet en capacité de reprendre l'activité n'a été identifié.

La Ville de Besançon est propriétaire de la majorité des infrastructures actuellement utilisées pour conduire cette activité (Ferme des Torcols, parcelles agricoles, tonne à eau, parcs et clôtures...). Celles-ci constituent un cadre connu et directement utilisable.

Dans ce contexte et dans l'attente de l'émergence de projets qui permettront la mise en place d'activités pastorales économiquement viables et adaptées aux espaces naturels des collines, il est proposé que la Ville de Besançon assure un portage du projet et rachète à M. Philippe MOUSTACHE le troupeau constitué de 65 chèvres et d'un chien de troupeau pour la somme de 9 500 €.

La dépense correspondante sera prélevée sur la ligne 21.833.2185.00507.34000.

L'encadrement et la gestion du troupeau seront assurés par du personnel municipal dédié au sein de la Direction des Espaces Verts, Sportifs et Forestiers, à périmètre de ressources humaines constant dans le cadre d'un redéploiement de poste. Le suivi sanitaire et réglementaire pourra être réalisé par la Citadelle qui dispose des compétences vétérinaires requises. La production laitière ne sera pas maintenue dans le cadre de la gestion municipale du troupeau.

La maîtrise de ces animaux par la collectivité lui permettra de développer de nouvelles modalités de gestion de ses espaces verts urbains par une pratique d'éco pâturage.

A l'issue d'un portage de 3 à 5 ans par la collectivité, le troupeau pourrait être transmis à un porteur de projet (privé ou associatif) dans le cadre d'un partenariat à construire avec la Ville afin qu'une activité économiquement viable voit le jour.

Plusieurs acteurs régionaux (Communes d'Avanne-Aveney, de Beure, de Montfaucon, Conservatoire des Espaces Naturels) se mobilisent notamment pour développer un outil de gestion des espaces naturels ouverts (pelouses et ourlets) qui pourrait être mutualisé.

Proposition

Il est proposé au Conseil Municipal d'en décider et de valider les principes d'achat du troupeau de chèvres et de sa gestion par les services municipaux.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0